

● (2212)

En d'autres termes, le système des appels d'offres a été complètement abandonné. Les «considérations socio-économiques» ne sont qu'une expression pour désigner le favoritisme libéral. Il y a au Canada dix provinces et deux territoires qui devraient tous être traités équitablement.

Voici une liste partielle de cas de favoritisme particulier dont a bénéficié le Québec. Le ministère des Travaux publics a accordé en 1977 un montant total de 306 millions de dollars dont le Québec a reçu 173 millions de dollars, soit 58 p. 100. Les neuf autres provinces se sont partagé les 42 p. 100 restants. Les octrois du MEER pour la période 1969-1977 sont allés dans une proportion de 30 p. 100 au Québec et de 70 p. 100 aux autres provinces. Les paiements de péréquation sont allés au Québec dans une proportion de 52 p. 100 au cours des dix dernières années, les autres neuf provinces percevant 48 p. 100. Nous savons donc maintenant ce que signifie ce nouveau terme, monsieur l'Orateur.

Le ministre dispose de pouvoirs incroyables et il est en train de saper notre système démocratique d'appels d'offres en déclarant que nous ne devrions pas tenir compte des soumissions les plus basses au Canada et accorder au Québec les travaux d'informatique du gouvernement même si les entrepreneurs de cette province n'ont pas pu faire la plus basse soumission. J'ai appris que le président de la firme montréalaise Industrial Life Technological Services, M. Philip LeMay, était un camarade de classe du ministre chargé du logement. L'IST est la firme qui s'est vu attribuer le marché des ordinateurs. C'est probablement pour cette raison que l'IST a reçu le contrat.

J'aimerais aussi demander au secrétaire parlementaire de confirmer cela et de répondre ce soir à deux autres questions ou d'envoyer sa réponse par lettre le plus tôt possible. Ma première question est la suivante: est-ce que dorénavant les appels d'offres du gouvernement fédéral pour des marchés d'informatique seront faits publiquement ou seront-ils tenus secrets et communiqués seulement à l'entreprise à qui on accordera le marché? Ma deuxième question est: est-ce que la société ci-dessus mentionnée, l'IST, a fait subir un examen sécuritaire complet de son personnel par la GRC et est-ce que tout le personnel a rempli la formule DSS relative à la sécurité, formalité obligatoire dans les entreprises qui remplissent des contrats d'informatique pour le gouvernement fédéral?

Cette question est très importante et j'espère que le ministre y répondra d'ici une semaine. Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est parce que nous avons appris aujourd'hui que le fait d'accorder le contrat à l'IST a entraîné une duplication des problèmes et que la société dont le siège social est à Montréal n'est pas aussi efficace que la Data Crown, une société de l'Ontario, parce que ses services ont pris une énorme expansion. Elle ne peut vraiment faire face à la situation.

La question de sécurité a été discutée à fond au comité permanent des comptes publics au mois de février de cette année. M. Baxter, fonctionnaire fédéral, a alors déclaré que:

M. BAXTER: Oui, c'est une possibilité. Si des programmes étaient délibérément modifiés, c'est-à-dire que quelqu'un modifierait les programmes pour saboter les procédures de contrôle normales, il y aurait certainement atteint grave à la sécurité.

On peut jouer avec les ordinateurs, monsieur l'Orateur, et selon mes renseignements, la GRC n'a pas enquêté d'assez

L'ajournement

près au sujet de cette compagnie montréalaise. Je n'ai pas le temps de lire tous les détails des délibérations de cette réunion du comité qui a eu lieu en février dernier, mais c'est pourquoi j'ai soulevé la question ce soir.

Un article paru dans un journal d'aujourd'hui signale au sujet de cette compagnie montréalaise qui reçoit des contrats d'informatique que:

Le ministère des Approvisionnementnements et Services a notamment octroyé un contrat d'un million de dollars pour des services d'informatique destinés au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à la compagnie montréalaise IST même si ce n'était pas le plus bas soumissionnaire . . .

Donc, on n'octroie plus les contrats au plus bas soumissionnaire, on se lance dans cette nouvelle forme de favoritisme, les priorités socio-économiques que vient d'instaurer le ministre des Approvisionnementnements et Services. L'article ajoute:

Un deuxième contrat pour l'Industrie et le Commerce, passé jusque là avec la Computel Systems Ltd., a également été octroyé par le ministère des Approvisionnementnements et Services à l'IST «pour des considérations politiques» . . .

Voilà les nouvelles priorités socio-économiques, la nouvelle façon de désigner le favoritisme. Il semble également que le gouvernement essayait de diriger une partie des contrats vers le Québec. Dans le même article on peut lire:

Tout le monde doit admettre que les ministres de la Couronne ont le dernier mot, que cela vous plaise ou non.

● (2217)

Ainsi ils ont le dernier mot et cela ne signifie pas que l'offre la plus basse est acceptée. Les firmes d'informatique estiment que l'évaluation et l'adjudication n'ont pas respecté les critères établis dans les appels d'offres et elles ont peut-être raison. Si elles n'acceptent pas ce que disent les ministres de la Couronne, le seul recours qu'elles ont c'est celui qu'offre notre système démocratique, attendre les prochaines élections et voter pour un autre parti politique s'ils n'aiment pas les procédés du premier. Est-ce là un moyen approprié de gérer un régime de soumissions? Les sociétés d'informatique d'Ontario, étonnées par les contrats octroyés au Québec, soutiennent qu'elles sont mal renseignées quand elles répondent à des appels d'offres du gouvernement. Cela fait partie de la théorie socio-économique que nous expose actuellement le ministre. L'Association canadienne . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois interrompre le député.

Mlle Aileen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnementnements et Services): Monsieur l'Orateur, le ministre des Approvisionnementnements et Services (M. Goyer) a eu bien souvent l'occasion de parler à la Chambre, comme il l'a fait cet après-midi, sur la politique d'achat du gouvernement et sa politique d'adjudication selon les objectifs exposés dans les prévisions budgétaires approuvées par le Parlement, lesquels objectifs sont décrits comme suit:

Acquérir et fournir, au moindre coût, les biens et services requis par les ministères et organismes, compte tenu du rôle que jouent les achats dans la réalisation des objectifs nationaux.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) a soulevé le cas cet après-midi de deux contrats adjugés par le ministère des Approvisionnementnements et Services à la firme IST de Montréal. Le premier l'a été pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les appels d'offres réclamaient les informations nécessaires pour établir les coûts estimatifs sur une période de quatre ans. L'évaluation des soumissions a été faite à partir des taux établis par la firme